

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement n'est pas disposé à compromettre la reprise économique et les services essentiels qu'il assure à la population. Il n'est pas non plus disposé à accepter que les employés qui désirent travailler ou qui sont tenus de le faire par la loi risquent d'être victimes de mesures de violence ou d'intimidation parce qu'ils cherchent légitimement à franchir les lignes de piquetage.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous demandons à la Chambre d'adopter ce projet de loi et d'agir avec célérité.

[Traduction]

Nous présentons donc cette mesure. Les dispositions prévues dans le projet de loi C-29 découlent des circonstances que nous connaissons. J'admets que pendant un certain temps, elles dérogeront aux principes et mécanismes de négociation collective qui régissent les relations entre le gouvernement et ses fonctionnaires. Elles ont également pour effet de réduire la rémunération réelle de tous ceux qui travaillent dans le secteur public fédéral, y compris les députés et leurs employés.

Ces mesures permettront de remédier aux problèmes urgents qui nuisent à la gestion de l'économie et de la fonction publique. Voilà pourquoi le gouvernement veut que ce projet de loi soit adopté aussi rapidement que peuvent le permettre les règles de la Chambre.

À cause des dispositions du projet de loi, le gouvernement doit faire en sorte que les avantages économiques prévus se réalisent et que les effets à long terme sur les relations de travail dans la fonction publique soient minimisés.

En ma qualité de président du Conseil du Trésor, l'état des relations entre le gouvernement et ses employés me préoccupe particulièrement et j'ai indiqué que je ferais tout mon possible pour renforcer ces relations une fois que la loi sera en vigueur.

[Français]

Monsieur le Président, avant de décrire les principaux éléments du projet de loi, je rappellerai les événements qui en ont entraîné le dépôt. Je me permettrai également d'attirer l'attention de la Chambre sur un certain nombre de points dont le projet de loi ne parle pas mais qui ont contribué à la décision du gouvernement.

Les honorables députés se souviendront que le Budget du 26 février prévoyait que les budgets salariaux des

ministères pour 1991-1992 seraient bloqués au niveau de l'exercice précédent.

• (1020)

Le ministre des Finances déclarait que toute augmentation négociée pour 1991-1992 entraînerait nécessairement une réduction correspondante du nombre d'emplois et que, quoiqu'il en soit, le gouvernement n'envisagerait aucune hausse supérieure à 3 p. 100. Pour les deux exercices suivants, des hausses annuelles maximales de 3 p. 100 étaient prévues.

[Traduction]

C'était un signal important aux autres employeurs pour leur dire qu'ils devraient procéder avec modération en réglant leur propres questions salariales, afin d'assurer à notre pays une reprise vigoureuse et durable. Sept provinces ont capté ce signal du gouvernement fédéral et suivi son exemple. Quant à la population canadienne, tout indique qu'elle approuve notre façon de procéder.

Lorsqu'il est apparu, le 19 juin, que les syndicats n'accepteraient pas une réduction des effectifs en contrepartie d'augmentations salariales, j'ai informé la Chambre que le gouvernement n'était plus en mesure d'offrir plus de 0 p. 100 en négociant les questions salariales pour l'année financière en cours. Par contre, grâce à cette décision, le gouvernement pouvait maintenir les effectifs pendant le reste de cette année financière. Voilà donc comment est apparue la formule du zéro et du trois qui est à la base de ce projet de loi.

Ces mesures sont nécessaires à cause de la faiblesse de l'économie et de la détérioration de la situation financière du gouvernement. Nous ne pouvons accorder des augmentations salariales pour l'année financière en cours et il n'y a pas d'argent prévu à cette fin.

[Français]

Il ne fait aucun doute que le Programme de restrictions salariales dans le secteur public, c'est-à-dire la règle du 0 et 3, s'imposait, compte tenu de la situation financière économique. Je serai cependant le premier à admettre qu'il a dès le début porté un dur coup aux lignes de conduite du gouvernement en matière de rémunération et à la négociation collective dans la Fonction publique. Certes, la négociation du renouvellement des conventions collectives a été très difficile pour les syndicats de la Fonction publique cette année.